

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 16 FEVRIER 2009 A 18 HEURES 30

L'an deux mille neuf, le seize février à dix huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la Présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'Aignan.

Etaient présents : Mmes CASTETS PESQUIDOUX SARNIGUET Mlle FABRE MM LABADIE BERGAMO MURADORE PAYROS PERES SEGAT.

Etaient absents et excusés : M. NAVARRE Patrick ayant donné procuration à M. LABADIE – M. DARBAS ayant donné procuration à M. BERGAMO.- M. LAFFARGUE ayant donné procuration à Mme SARNIGUET

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal du jeudi 5 février 2009.

ORDRE DU JOUR :

➤ **Emprunt**

Monsieur Marc PAYROS est nommé secrétaire de séance.

| |
|----------------|
| Emprunt |
|----------------|

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Germaine CASTETS, Présidente de la Commission des Finances, qui explique que divers emprunts, prévus au budget primitif 2008, n'ont pas été réalisés dans l'année du fait des taux élevés pratiqués par les banques ; la commission préférant régler les factures sur les fonds propres.

Elle ajoute qu'il est maintenant souhaitable de réaliser une partie des emprunts, présente les offres des quatre organismes bancaires contactés et propose de suivre la décision de la commission des finances de retenir le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, pour un montant de 100 000 euros, remboursement annuel sur 15 ans au taux de 4,33 %.

Madame Chantal Sarniguet demande un vote à bulletin secret ; le Conseil Municipal approuve la réalisation de l'emprunt par 8 voix pour, 4 contre et 2 bulletins blancs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 10.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN pour être affiché le 17 février 2009 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

AIGNAN, le 17 février 2009

Le Maire,

Philippe BARATAULT